



MAIRIE DE BUSSY-ALBIEUX

10 Place de la Mairie- 42 260 BUSSY-ALBIEUX

Tél : 04 77 24 60 45

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

ARRONDISSEMENT DE MONTBRISON

CANTON DE BOEN

**ARRETE DU MAIRE N° A2026-04-02
ARRETE DE DELEGATIONS**

Le Maire de BUSSY-ALBIEUX,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2122-18 qui confère au Maire de pouvoir déléguer une partie de ses fonctions aux adjoints .

Vu le PV d'élection du Maire et des Adjoints en date du 15 Mars 2026,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 20 Mars 2026 fixant à quatre le nombre des adjoints au Maire,

Considérant la nécessité pour la bonne administration locale de déléguer aux adjoints un certain nombre d'attributions,

ARRETE

Article 1^{er} : A Compter du 14 Avril 2026, Mme Valérie SENDRA, 2^{ème} Adjointe est déléguée pour intervenir dans les domaines concernant :

- Finances,
- Communication

Article 2 :

Lorsque la délégation entraîne une signature, la signature de l'Adjointe sera précédé de la mention « par Délégation du Maire ».

S'LO ✓

Article 3 : La présente délégation étant consentie par le Maire, sous sa responsabilité et sous sa surveillance, le délégataire rendra compte au Maire, sans délai, de toutes les décisions prises et actes signés à ce titre.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée :

- à M. le Sous-Préfet de Montbrison,
- au Comptable du Trésor Public,
- l'intéressée à la notification

Article 5 : Le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte.

« La présente décision peut faire l'objet, dans le délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Lyon ou via l'application Télérecours citoyens accessible à partir sur site internet www.telerecours.fr ».

Fait à Bussy-Albieux,
Le 16 Avril 2026

Le Maire
S. DERORY



Affichage fait numériquement le2.0.AVR.2026.....